

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CONTAMINE-SUR-ARVE**

SEANCE DU 15 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Serge SAVOINI, Maire

Présents : ANCRENAZ GILLES ; BIMBERT JOELLE ; FAMEL EMILE ; GRELAZ BRUNO ; GUY PIERRE ; LHOTE MARILYN ; LOPEZ MARIA ; MERMOUX SERGE ; SALZARD CHRISTOPHE ; SAULNIER ARLETTE; SAVOINI SERGE ; TROGER JEAN-LUC ; WATT-CHEVALIER ALINE

Absents excusés : ANCRENAZ AURELIE, donne pouvoir à SERGE SAVOINI ; BALLARA PATRICIA, donne pouvoir à Aline WATT-CHEVALIER ; THIERRY TUR, donne pouvoir à JOELLE BIMBERT ; VANDEMAELE SYLVIE, donne pouvoir à GILLES ANCRENAZ

Absents : COMTE RACHEL ; KRAFT AGNES.

Secrétaire de séance : JEAN-LUC TROGER

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 17

Vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 10 janvier 2019

Délibération n° 03/01/19 : revalorisation des équipements municipaux

Les tarifs des équipements municipaux ont été revalorisés par délibération n°02/12/17 du 05 décembre 2017. Au regard de l'évolution des charges afférentes à ces salles, il est proposé d'appliquer sur la majorité de ces tarifs une augmentation basée sur l'augmentation du coût de la vie. Les tarifs des emplacements des terrasses et des taxis sont, quant à eux, basés sur l'indice des loyers commerciaux et leur revalorisation se fait selon cet indice. Il est donc procédé à l'étude de la revalorisation de ces tarifs.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré
A l'unanimité

- **DECIDE** de revaloriser les tarifs de la salle polyvalente fixés comme suit :

Salle polyv. <i>Habitants de Contamine</i>	Salle polyv. <i>Assoc° de Contamine – Manifestation lucrative</i>	Salle polyv. <i>Assoc° de Contamine – Manifestation non lucrative</i>	Salle polyv. <i>Assoc° hors Contamine</i>	Location de tables et bancs- <i>Par tranche de 5 tables / bancs</i>	Emplace- ments de taxis	Tarif des terrasses pour les commerces
563 € (caution : 800 €)	187 € (caution : 800 €)	62 € (caution : 800 €)	563 € (caution : 800 €)	31 € (caution : 100 €)	37 € annuels	2,10 €/m²/an
Concessions 15 ans	Concessions trentenaires	Columbarium 15 ans	Columbarium 30 ans			
155 €	262 €	314 €	577 €			

- Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Les délibérations n°08/02/03 du 07 février 2003 et n°04/11/04 du 05 novembre 2004 sont toujours en vigueur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Délibération devenue exécutoire compte tenu :
- de sa réception en Sous-Préfecture le :
22/07/19
- de sa publication le : 22/07/19
Le Maire, Serge SAVOINI

